



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Évaluation de la capacité organisationnelle - Année 2 Services aux orphelins et enfants vulnérables (OVC)

Exemplaire pour l'animateur



But :

Le but de cet outil est d'aider les programmes OVC à évaluer les éléments essentiels à la mise en œuvre de programmes efficaces et à identifier les éléments ayant besoin d'être renforcés ou développés.

Objectif :

L'objectif de cet outil est d'évaluer la capacité d'une organisation à mettre en œuvre des programmes OVC dans des domaines techniques spécifiques, en étudiant le personnel, les documents et les systèmes en place au niveau des partenaires organisationnels et de mise en œuvre. Bien que les discussions incluront et pourront se concentrer sur la mise en œuvre du projet NPI, il ne s'agit pas là d'un objectif explicite de cette évaluation.

L'évaluation de la capacité technique (TCA) repose sur les points forts de l'évaluation de la capacité organisationnelle (OCA), conçue pour mesurer la capacité globale des organisations fondées par le plan d'urgence du président des États-Unis en matière de lutte contre le SIDA (PEPFAR) dans le cadre de l'Initiative à la recherche de nouveaux partenaires (New Partners Initiative ou NPI). L'outil TCA est conçu pour fournir aux organisations un ensemble de critères leur permettant d'évaluer leur capacité technique actuelle à mettre en œuvre des programmes de qualité d'aide aux orphelins et aux enfants vulnérables (OVC), à identifier les domaines-clés ayant besoin d'être renforcés et à mettre en avant des aspects du projet pouvant servir de modèle à d'autres programmes OVC.

L'outil TCA évalue la capacité technique de l'organisation dans trois domaines – la stratégie organisationnelle, les systèmes d'information de gestion et la capacité technique de programmation OVC. Chaque domaine est divisé en plusieurs sous-domaines pour un total de 24 sous-domaines d'évaluation. La division se fait comme suit:

Domaine 1 : Stratégie organisationnelle

1. Approche du programme
2. Directives / SOP
3. Normes de service
4. Sélection des bénéficiaires / ciblage
5. Protocoles de stigmatisation et de discrimination
6. Ressources humaines du projet (volontaires)
7. Engagement de la communauté
8. Participation des enfants
9. Systèmes d'orientation
10. Formation
11. Direction
12. Viabilité

Domaine 2: Système d'information de gestion

1. Collecte des données
2. Assurance qualité et amélioration des données
3. Données utilisées pour la prise de décisions
4. Bilan et partage
5. Systèmes d'information de gestion

Domaine 3 : Capacité technique de programmation OVC

1. Nutrition et assistance à la suffisance alimentaire
2. Refuge et aide aux soins
3. Protection / assistance légale
4. Santé générale
5. Assistance psychosociale
6. Éducation / formation professionnelle
7. Opportunité économique / aide au renforcement

Objectif : Évaluer l'étendue de l'approche du programme de prestation de services OVC.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 1					
Approche du programme	L'organisation n'offre aucun service OVC¹ en ce moment (que ce soit directement ou par le biais d'autres liens / orientation).	Des services OVC sont offerts (que ce soit directement ou par le biais d'autres liens / orientation) en réponse à une détermination claire du besoin.	Les services OVC offerts (que ce soit directement ou par le biais d'autres liens / orientation) couvrent un minimum de composants recommandés appartenant au domaine des soins complets, définis / déterminés par le PEPFAR et/ou les normes nationales.	Les services offerts couvrent la gamme de services conforme au PEPFAR et aux normes nationales (que ce soit directement ou par le biais d'autres liens / orientation). L'organisation est capable de concevoir des services sur mesure en fonction des besoins individuels des bénéficiaires. L'organisation a la capacité de déployer ses prestations de services OVC tout en garantissant leur qualité.	Grâce au travail de l'organisation, les OVC du secteur de l'organisation reçoivent des services complets de grande qualité, que ce soit par le biais de l'organisation elle-même ou d'autres liens / orientation. L'approche du programme de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Des services OVC sont-ils offerts directement ou par le biais d'autres liens ?
2. Les services OVC offerts couvrent-ils un minimum² de composants recommandés par le PEPFAR et les normes nationales ?
 - [L'animateur doit vérifier que les participants connaissent les composants principaux du PEPFAR, ainsi que les priorités nationales.]
3. Des services sont-ils offerts en réponse à une détermination justifiée de l'identification des besoins et du public ?
 - [L'animateur doit vérifier comment les participants ont déterminé les composants à mettre en œuvre / assister, quelle en a été la base ?]
4. L'organisation a-t-elle la capacité de se déployer ?
 - [Le terme Capacité se rapporte, p. ex. aux ressources, au savoir-faire technique, etc. Le terme Déployer concerne la couverture géographique et l'étendue des services offerts.]

Nombre de points pour le sous-domaine 1 : _____

¹ Les services OVC sont définis par le PEPFAR comme l'éducation, l'alimentation et l'aide nutritionnelle, l'accès à un refuge et à des soins, la protection, les soins de santé, l'assistance psychosociale et le renforcement économique. Les programmes doivent également prendre en compte les politiques OVC nationales et les définitions des soins complets, lors de la prise en compte des services à offrir aux bénéficiaires.

² Conformément aux indications données par la mission locale USAID et le gouvernement national (PEPFAR en exige min. 3).

Objectif : Déterminer la disponibilité et l'utilisation cohérente des directives spécifiques au projet / procédures opérationnelles standardisées.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE					
Sous-domaine 2					
Directives spécifiques au projet / Procédures opérationnelles standardisées (SOP)¹	Aucune directive spécifique au projet / SOP n'est en place pour la prestation de services OVC.	Des directives / SOP à jour, conformes aux directives nationales et au PEPFAR, sont en place.	Des directives / SOP à jour, conformes aux directives nationales et au PEPFAR, sont en place. Les directives / SOP ont été interprétées et distribuées au personnel du projet, aux personnes chargées de la mise en œuvre et aux intervenants principaux (dans la mesure du nécessaire).	Il existe des directives / SOP à jour, conformes aux directives nationales et au PEPFAR. Les directives / SOP ont été interprétées et distribuées aux personnes chargées de la mise en œuvre du projet et aux intervenants principaux (dans la mesure du nécessaire). Les personnes chargées de la mise en œuvre des projets appliquent pleinement les directives / SOP sur leurs sites de prestation de services.	Les services OVC sont offerts de manière standardisée à tous les points de prestation de services conformément aux directives / SOP documentées. Les directives spécifiques au projet / SOP de l'organisation offrent un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation possède-t-elle des directives / SOP applicables à la prestation de services OVC ?
2. Les directives / SOP sont-elles à jour et conformes aux directives nationales ?
3. La direction a-t-elle interprété et distribué les directives / SOP aux personnes chargées de la mise en œuvre et aux intervenants principaux des projets, dans la mesure du nécessaire ?
4. Existe-t-il une liste de contrôle applicable au quotidien par les personnes chargées de la mise en œuvre du projet et les volontaires ?
5. Des mesures ont-elles été mises en place pour garantir la conformité aux directives du projet / SOP ?
6. Les directives / SOP ont-elles été mises à jour pour intégrer la nouvelle génération d'indicateurs (NGI) ?

Nombre de points pour le sous-domaine 2 : _____

¹ Les directives spécifiques au programme / procédures opérationnelles standardisées (SOP) se réfèrent à des procédures écrites sur la manière dont le projet fonctionne.

Objectif : Évaluer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des projets de grande qualité en étudiant l'application des normes reconnues de prestation de services

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 3					
Normes de service ¹	L'organisation n'a pas de norme de services pour le projet OVC	Des normes de service OVC existent mais ne sont pas appliquées uniformément au projet et tout le personnel ne les connaît pas.	Des normes de service OVC existent ; le personnel les connaît et est formé de manière appropriée à leur application et surveillance. Les normes sont surveillées mais ne sont pas appliquées de manière globale.	Des normes de service OVC existent. Le personnel et les personnes chargées de la mise en œuvre (y compris les volontaires) connaissent ces normes et sont formés de manière appropriée à leur application. Les rapports de surveillance indiquent qu'elles sont systématiquement et complètement appliquées.	Le projet peut être utilisé comme ressource pour l'amélioration de la qualité des services OVC. Les normes de service de l'organisation offrent un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Le projet possède-t-il des normes de service OVC documentées en place ?
2. Les normes de service sont-elles conformes aux directives nationales ?
3. Le personnel et les personnes chargées de la mise en œuvre ont-ils été formés sur ces normes ?
4. Les personnes chargées de la mise en œuvre du projet appliquent-elles et suivent-elles les normes de service ?
5. Existe-t-il une liste de contrôle des normes, applicable au quotidien, par les personnes chargées de la mise en œuvre du projet et les volontaires ?
6. La supervision de l'assistance inclut-elle la conformité aux normes de service ?
7. Lorsque les normes sont suivies, les enfants recevant les services se portent-ils mieux ? Quelles sources de données le confirment ?
 - o *[L'animateur doit contrôler la source des données, p. ex. CSI, plan de parentage ou autres documents de surveillance des résultats convenus par les intervenants OVC des Plans d'action nationaux.]*

Nombre de points pour le sous-domaine 3 : _____

¹ Une norme est un niveau ou un repère de qualité convenu. Elle est mesurable et, dans la mesure du possible, justifiable. Les normes définissent le niveau minimum d'assistance à fournir et aident à garantir la généralisation de l'assistance à un niveau de qualité minimum. Les indices de qualité mesurés sont la sécurité, l'accès, l'efficacité, la performance technique, la continuité, l'humanité des relations, l'adéquation, la participation et la viabilité (Projet d'assurance qualité, USAID). Les normes de service du projet doivent être documentées pour référence.

Objectif : Évaluer le processus par lequel le projet sélectionne ses bénéficiaires (ciblage).**DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE**

Sous-domaine 4					
Sélection des bénéficiaires / ciblage	Il n'existe pas de directive de projet relative à la sélection des bénéficiaires.	Il existe des directives de projet claires sur la sélection des bénéficiaires, qui prennent en compte la volonté de toucher les personnes les plus vulnérables. L'organisation a pris en compte plusieurs options pour la sélection des bénéficiaires ¹ .	Il existe des directives de projet claires pour la sélection des bénéficiaires, qui prennent en compte la volonté d'atteindre les personnes les plus vulnérables. Diverses options de ciblage sont prises en compte et le ciblage du projet est transparent et motivé par la communauté. Des efforts sont faits pour toucher les enfants les plus vulnérables (moins de 5 ans, handicapés, filles, enfants infectés par le VIH et/ou ménages dirigés par un enfant).	Le ciblage du projet et la sélection des bénéficiaires s'efforcent d'éviter la stigmatisation des OVC et de leurs familles (conformément à la philosophie « Do No Harm » (Ne pas faire de mal)).	Le processus et les directives de sélection du projet peuvent être utilisés comme ressources par d'autres programmes OVC
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Existe-t-il des directives documentées de sélection des bénéficiaires, intégrées aux SOP ou séparées ?
2. Un outil de sélection et de vérification OVC est-il utilisé pour identifier les bénéficiaires du projet ?
3. Diverses options sont-elles prises en compte dans la sélection des bénéficiaires, p. ex. une étude basée sur les critères de vulnérabilité de la communauté, l'utilisation des indicateurs de pauvreté, l'utilisation des listes locales des ménages OVC, une stratégie d'équité, une stratégie de grappes, un système de points de vulnérabilité, une pondération participative ?
4. La communauté est-elle impliquée dans la sélection des bénéficiaires ?
5. Le processus de sélection est-il transparent ?
6. Le ciblage et le processus de sélection font-ils des efforts pour éviter la stigmatisation des OVC et de leur famille ?

Nombre de points pour le sous-domaine 4 : _____

¹ Par exemple, les différentes méthodes de ciblage sont : 1) le développement d'une étude de ciblage sur la base des critères de vulnérabilité de la communauté ; 2) l'utilisation des indicateurs de pauvreté ; 3) l'utilisation des listes locales de ménages OVC (en tenant compte du fait que l'utilisation de ces listes seules risquerait de renforcer la stigmatisation contre ces ménages) ; 4) l'utilisation d'une stratégie d'« équité » selon laquelle tous les villages du secteur ont le même nombre de ménages identifiés ; 5) l'utilisation d'une stratégie de « grappes » selon laquelle les efforts sont concentrés sur les villages comptant le plus de ménages vulnérables ; 6) l'utilisation d'une stratégie « à points » selon laquelle les enfants au niveau de vulnérabilité le plus haut (« points » de vulnérabilité) sont intégrés au projet, quel que soit leur village d'origine (source : étude de cas Speak for the Child : Kenya, août 2003).

Objectif : Déterminer si l'organisation fait des efforts pour éliminer la stigmatisation et la discrimination envers les enfants vulnérables.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 5					
Protocoles de stigmatisation et de discrimination ¹	L'organisation n'a pas analysé la manière d'éviter l'augmentation de la stigmatisation et de la discrimination par le déploiement de ses activités.	L'organisation a étudié la manière d'éviter l'augmentation de la stigmatisation et de la discrimination par le déploiement de ses activités et a mis en place des protocoles adaptés. L'organisation a consulté les membres importants de la communauté à ce sujet.	Les activités du projet de l'organisation prennent en compte des mesures de réduction de la stigmatisation et de la discrimination pour éviter leur augmentation.	Il existe des preuves / observations indiquant que l'organisation a empêché l'augmentation de la stigmatisation / discrimination des bénéficiaires de ses activités.	Les protocoles de stigmatisation et de discrimination de l'organisation offrent un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

- Sur qui se concentre l'assistance lors de la prestation de services aux OVC ?
 - [Concentrer les interventions sur la cellule familiale et la communauté – non pas seulement sur l'enfant affecté – est généralement la meilleure manière de promouvoir le meilleur intérêt de l'enfant et d'éviter sa stigmatisation.]
- Lorsque des services et matériaux sont fournis à un ménage dans le cadre de l'assistance OVC, tous les enfants en bénéficient-ils ou l'attention se concentre-t-elle uniquement sur les enfants orphelins ?
 - [Il faut faire attention à ce que les services et matériaux fournis pour les OVC ne génèrent pas de jalousie ou de conflit au sein des groupes sociaux et des familles.]
- Les services offerts aux OVC sont-ils similaires à ceux offerts à d'autres enfants dans la même situation ?
 - [Il est important d'éviter d'étiqueter les articles pour empêcher l'identification des enfants comme les bénéficiaires d'un projet OVC.]

Nombre de points pour le sous-domaine 5 : _____

¹ La stigmatisation se base sur des croyances. Une personne est « stigmatisée » lorsqu'une autre personne la juge négativement en raison d'une expérience particulière, ou parce qu'elle appartient à un certain groupe. La discrimination a lieu lorsque des actions sont prises (ou non) sur la base d'une croyance stigmatisante. Parfois, les programmes OVC contribuent involontairement à accentuer la stigmatisation et la discrimination envers les OVC et leur famille, p. ex. en aidant un seul enfant par foyer, alors que tous les enfants sont vulnérables (marquant un enfant comme « différent » et déclenchant une éventuelle marginalisation / rancœur). Dans certaines communautés, cela ne sera pas le cas, mais une analyse des problèmes de ce type est un composant essentiel de tout programme OVC solide.

Objectif : Évaluer la capacité de l'organisation à conserver une force de travail qualifiée.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 6					
Capacité des volontaires et assistance	L'organisation n'a pas fait d'analyse de la capacité de ses ressources humaines (volontaires) en termes de prestation de services OVC.	L'organisation a sollicité la contribution de ses volontaires en termes de capacités et de limites et pris en compte leurs réponses pour la conception / mise en œuvre des projets. Cependant, il n'y a aucune stratégie de rétention des volontaires.	Les concepts de projets de l'organisation prennent en compte une analyse des capacités et limites de charge de travail des volontaires. Une stratégie de rétention des volontaires est en place, incluant des processus permettant d'entretenir le moral des volontaires et prenant en charge leurs besoins psychosociaux.	Les concepts de projets de l'organisation reflètent une évaluation réaliste des capacités et limites des volontaires. Une stratégie fonctionnelle de rétention des volontaires est en place et le projet a un faible taux de rotation des volontaires.	L'approche de l'organisation peut être utilisée comme une ressource par d'autres projets OVC employant des volontaires.
	1	2	3	5	

Questions probatoires

1. L'organisation a-t-elle fait une analyse des capacités et limites de ses ressources humaines (volontaires) ?
2. L'organisation a-t-elle sollicité la contribution de ses volontaires (en termes de capacités et de limites) et pris en compte leurs réponses pour la conception du projet ?
3. Une stratégie de rétention des volontaires est-elle en place ?
4. L'organisation offre-t-elle une assistance à ses volontaires (assistance morale, psychosociale) ? Cela peut prendre la forme de groupes d'assistance aux volontaires, p. ex.
5. Le taux de rotation des volontaires est-il faible ?

Nombre de points pour le sous-domaine 6 : _____

Objectif : Évaluer le niveau d'engagement communautaire dans les activités du projet.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 7					
Engagement de la communauté ¹	Il y a peu ou pas d'interface avec la communauté. Les problèmes des OVC pris en charge ne sont pas nécessairement des priorités pour la communauté.	Des forums sont organisés lors desquels la communauté (y compris les personnes en contact régulier avec des enfants vulnérables, tels que des professeurs, des agents de protection de l'enfance, des professionnels de la santé, la police, etc.) peut participer aux activités des projets, y compris à la définition de priorités / buts d'intervention convenus mutuellement et à la sélection transparente des bénéficiaires (dans la mesure du nécessaire).	Des forums sont organisés lors desquels la communauté peut co-planifier et participer aux activités des projets sur une base continue. Des structures villageoises / locales ont été formées ou mises en place pour assister la prestation de services OVC.	La communauté participe aux activités des projets sur une base continue (dans la mesure du nécessaire). L'organisation reçoit des contributions et bilans réguliers de la communauté qu'elle prend ensuite en compte lors de la mise en œuvre des projets. Une structure existe permettant à l'organisation de se porter garante des progrès des projets face à la communauté.	La communauté participe pleinement aux activités OVC (dans la mesure du nécessaire) et les activités reflètent au mieux les besoins de la communauté. Il existe des structures basées sur la communauté qui assistent les services OVC. Elles peuvent être utilisées comme ressources par d'autres organisations. Le composant Engagement de la communauté de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Un mécanisme est-il en place permettant au projet OVC de l'organisation de recevoir des contributions de la communauté ?
2. Existe-t-il un mécanisme permettant à l'organisation de se réunir avec la communauté pour définir ses priorités d'intervention ?
 - [Cela peut être confirmé par la lecture des procès-verbaux ou autres justificatifs documentés de réunions.]
3. La communauté cible est-elle impliquée dans la sélection des OVC ?
4. Une structure existe-t-elle permettant à l'organisation de se porter garante du bien-être des OVC face à la communauté ?
5. Existe-t-il des documents sur les activités d'engagement de la communauté ?
6. Le projet peut-il prendre en compte les bilans de la communauté et faire les ajustements nécessaires au(x) projet(s) ?

Nombre de points pour le sous-domaine 7 : _____

¹ Les familles et les communautés ont des rôles importants à jouer dans l'éducation des enfants. Le PEPFAR cherche à assister les interventions renforçant les capacités des familles et des communautés à prendre des décisions éclairées sur les soins à apporter aux différents individus et la meilleure manière de les fournir, plus spécialement à long terme.

Objectif : Évaluer le niveau de participation des enfants aux activités du projet OVC de l'organisation.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 8					
Participation des enfants ¹	Aucun forum n'est organisé pour permettre aux enfants de participer à la conception ou de donner leur avis sur les activités du projet. En outre, le personnel n'a qu'une connaissance limitée en matière de participation des enfants	Des forums occasionnels (non réguliers) sont organisés pour permettre aux enfants de participer aux activités du projet OVC et le personnel a des connaissances sur la participation des enfants.	L'organisation possède des procédures et directives documentées sur la participation des enfants. Le projet OVC sollicite et reçoit des contributions et avis d'enfants dans le cadre de forums réguliers. Le personnel a des connaissances et des compétences sur la participation des enfants.	Des forums encourageant la participation continue des enfants existent et le projet OVC reçoit des contributions et avis réguliers d'enfants qu'il peut ensuite intégrer aux activités proposées. Les procédures de participation des enfants sont documentées et des normes de participation des enfants existent et sont appliquées dans la pratique.	Les enfants participent pleinement aux activités du projet et les activités reflètent autant que possible les besoins des enfants. Les leçons apprises et les pratiques d'excellence relatives à la participation des enfants sont documentées et partagées. L'approche de participation des enfants de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Existe-t-il un mécanisme permettant à l'organisation de rencontrer les enfants pour définir ses priorités d'intervention ?
 - [Cela peut être confirmé par la lecture des procès-verbaux ou autres justificatifs documentés de réunions.]
2. Existe-t-il un environnement favorable et adapté aux enfants, propice aux activités de participation des enfants ?
3. Existe-t-il des procédures documentées de participation des enfants ?
4. Une structure existe-t-elle permettant à l'organisation de se porter garante des services offerts aux enfants dans le cadre du projet ?
5. Le projet a-t-il développé ou adapté des normes de participation des enfants ?

Nombre de points pour le sous-domaine 8 : _____

¹ La participation des enfants est définie comme un engagement éclairé et volontaire de tous les enfants, même les plus marginalisés et les enfants de divers âges et capacités, sur tous les sujets les concernant directement ou indirectement. Les enfants et leurs familles doivent participer au mieux de leurs capacités à toutes les étapes du cycle du projet : la planification, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation. La participation augmente la réactivité au programme dans les meilleurs intérêts de l'enfant et de sa famille, tout en accroissant la probabilité d'apporter une différence significative à leur vie. Il s'agit de l'un des droits énoncés dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

Objectif : Évaluer l'étendue des services offerts par l'organisation.**DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE**

Sous-domaine 9					
Systèmes d'orientation ¹	Aucun système d'orientation n'est en place. Aucune liste des autres organisations / prestataires / installations offrant des services auxquels les OVC et leur famille peuvent avoir accès n'a été établie.	Une cartographie des autres prestataires de services a été réalisée et une liste des organisations / prestataires / installations offrant des services liés ou complémentaires a été établie. Il n'existe pas de directives d'orientation claires.	Il existe des directives d'orientation claires et des clients sont effectivement ré-orientés. Il existe un partenariat formel d'orientation avec d'autres prestataires de services. La documentation relative aux orientations est disponible et il est possible d'avoir un aperçu clair de tous les clients ré-orientés.	Une stratégie d'orientation est en place et opérationnelle. Les orientations faites sont contrôlées et répertoriées. L'organisation peut surveiller et évaluer la mesure dans laquelle le réseau d'orientation atteint ses objectifs et offre tous les services nécessaires aux clients.	Le système d'orientation de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Existe-t-il un système d'orientation ?
2. Des clients ont-ils été ré-orientés vers d'autres prestataires pour recevoir des services non proposés par l'organisation ?
 - *[Chercher des notes de ré-orientation, des formulaires de retour de clients, la liste des autres prestataires, etc. indiquant l'existence d'une relation de ré-orientation.]*
3. Y a-t-il une liste de toutes les organisations de la zone du projet offrant des services OVC ou liés ?
 - *[Contrôler l'existence d'une liste d'autres organisations offrant des services liés dans la zone du projet.]*
4. Existe-t-il une stratégie d'orientation ? Est-elle appliquée uniformément à toutes les activités OVC de l'organisation ?
5. Existe-t-il un formulaire d'orientation standardisé ?
6. Les partenaires et le personnel ont-ils été formés sur la manière d'exécuter des ré-orientations efficaces ?
7. Existe-t-il des documents sur les clients ré-orientés ?
8. Y a-t-il moyen de vérifier la bonne réception des services par des clients ré-orientés ?
 - *[Cela peut inclure un système en boucle de bilan pour le suivi des clients ré-orientés, ainsi que la documentation d'orientation.]*
9. Des réunions périodiques des prestataires du réseau sont-elles organisées ?

¹ Les systèmes d'orientation offrent des opportunités de gestion des cas dans le cadre d'une assistance complète apportée aux enfants. L'identification et la coordination des réactions multisectorielles sont importantes pour s'assurer que toutes les interventions principales sont mises à disposition des enfants et des familles dans le besoin et que ces derniers ont accès aux interventions organisées en dehors du dispositif du fonds PEPFAR.

10. Est-ce que vous surveillez et évaluez la mesure dans laquelle le réseau d'orientation atteint ses objectifs et répond aux besoins des clients ?

Nombre de points pour le sous-domaine 9 : _____

Objectif : Évaluer la pertinence et l'efficacité des formations offertes par l'organisation.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 10					
Formation	Aucune activité de formation spécifique au projet n'est mise en œuvre.	Des activités de formation sont mises en œuvre et un processus de détermination des besoins existe, en vue d'atteindre les objectifs globaux du projet.	Les activités de formation sont basées sur l'évaluation des besoins. Des programmes appropriés et sains au niveau technique sont utilisés et/ou adaptés. Un plan de formation documenté est en place.	Les activités de formation intègrent des formations de supervision de soutien (dans la mesure du nécessaire). Des programmes appropriés de grande qualité sont utilisés. Des mécanismes sont en place pour l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des formations offertes. Des structures de supervision de soutien fonctionnelles sont en place et des preuves indiquent que les personnes formées appliquent les compétences acquises lors des formations et sont capables d'encourager et de conseiller les autres. Des formations de recyclage sont également offertes en cas de nécessité. Le plan de formation est régulièrement mis à jour.	L'organisation possède un processus de formation du personnel et de développement des compétences de grande qualité. L'approche de formation de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Des activités de formation spécifiques au projet sont-elles mises en œuvre ?
2. Existe-t-il un processus permettant de générer des besoins de formation ? Existe-t-il des outils d'évaluation des besoins structurés ?
3. Les activités de formation sont-elles réalisées sur la base de l'évaluation des besoins ? Des programmes appropriés sont-ils utilisés ?
4. Existe-t-il un mécanisme d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des activités de formation mises en œuvre ?
5. Une structure de supervision de soutien fonctionnelle et régulière est-elle en place ?
 - o [Contrôler la disponibilité d'un guide de supervision de soutien.]
6. Le personnel et/ou les partenaires sont-ils formés à la supervision de soutien ?

Nombre de points pour le sous-domaine 10 : _____

Objectif : Déterminer la capacité de la direction pour le projet OVC.**DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE**

Sous-domaine 11					
Direction	Direction de projet OVC non identifiée, ni engagée¹.	Direction identifiée sur la plupart des niveaux de mise en œuvre responsables de la gestion du programme OVC ; la direction a une certaine connaissance des problèmes OVC.	Direction engagée expérimentée et vision claire de la prestation de services OVC à tous les niveaux de mise en œuvre. La direction a besoin d'aide pour mettre en œuvre et diriger de bons systèmes de prestation de services OVC.	La direction est engagée et comprend parfaitement les problèmes liés aux services OVC. Elle est capable d'assurer une pensée et une direction stratégique. La direction est engagée dans l'établissement, le renforcement et l'extension des services OVC, ainsi que l'encouragement et le conseil de son personnel.	La direction est engagée à tous les niveaux de mise en œuvre et comprend parfaitement les problèmes OVC. Elle est capable de former d'autres organisations à la mise en œuvre de programmes OVC. L'approche de direction de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Existe-t-il un responsable ou une équipe de direction identifié(e) au sein de l'organisation, qui soit responsable de la direction technique globale des programmes OVC ?
2. Le(s) responsable(s) identifié(s) a-t (ont)-il(s) l'expertise et l'expérience techniques nécessaires à la gestion de programmes / services OVC ?
3. Le responsable / la direction dirige-t-il/elle des organismes de coordination nationaux / locaux ?
4. Le responsable / la direction donne-t-il (elle) des conseils techniques lors de la programmation OVC ?
5. Le responsable / la direction est-il (elle) engagé(e) dans le développement de la capacité des programmes OVC ?
6. Le responsable / la direction identifié(e) est-il (elle) utilisé(e) comme ressource par d'autres programmes OVC ?

Nombre de points pour le sous-domaine 11 : _____

¹ Un « responsable / une direction engagé(e) » vs. un « responsable / une direction expérimenté(e) » : un responsable / une direction engagé(e) peut être entièrement dédié(e) au programme et à l'amélioration du programme, mais manquer d'expérience / avoir une expérience minimale en OVC, alors qu'un « responsable expérimenté » est à la fois engagé et familier des problèmes OVC.

Objectif : Évaluer la viabilité des activités organisationnelles au-delà de la durée de vie du projet.

DOMAINE 1 : STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

Sous-domaine 12					
Viabilité¹	Le projet ne possède pas de plan explicite de viabilité et/ou de stratégies de retrait.	L'organisation a identifié les exigences nécessaires à la viabilité du projet.	Les activités de l'organisation reflètent l'accent mis sur la viabilité et la direction du projet est capable d'identifier des domaines supplémentaires à prendre en compte.	Les activités du projet de l'organisation reflètent totalement l'accent mis sur la viabilité et/ou un plan de retrait est mis en œuvre.	L'organisation a une vision claire de la manière de promouvoir la viabilité de son projet et cela se reflète dans ses activités. Peut servir de ressource à d'autres projets.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Quels efforts sont mis en œuvre pour garantir la viabilité des services aux OVC au-delà de la durée de vie du projet ?
2. L'organisation a-t-elle un plan pour garantir la viabilité de ses activités au-delà de la durée de vie du projet ?
3. Quelles approches de viabilité l'organisation met-elle en œuvre ?
4. L'organisation est-elle impliquée dans le renforcement des réseaux et la coordination ?

Nombre de points pour le sous-domaine 12 : _____

Total de points pour le domaine 1 : _____

Nombre de points pour le domaine 1 (total de points / 12) : _____

¹ Le but du PEPFAR est d'assurer la viabilité à long terme des interventions OVC. Cela exige la planification de la transition et de la continuité de la prestation de services à la communauté et par la communauté.

Objectif : Évaluer la capacité de l'organisation à collecter et gérer précisément des données et garantir leur partage avec le personnel et les intervenants-clés.

DOMAINE 2 : COLLECTE DE DONNÉES, ASSURANCE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DES DONNÉES, SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, BILAN ET PARTAGE DES DONNÉES, UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Sous-domaine 1					
Collecte des données	L'organisation n'a pas de procédure documentée pour guider la collecte des données à différents niveaux.	L'organisation possède des procédures documentées pour guider la collecte de données à différents niveaux, y compris des outils appropriés. Les outils ont été revus pour capturer les informations nécessaires à l'écriture de rapports PEPFAR (c.-à-d. indicateurs appropriés). Certaines informations que l'organisation collecte ne sont pas utilisées pour la réalisation de rapports destinés aux donateurs ou pour documenter la mise en œuvre du projet. Les procédures de collecte de données répondent aux inquiétudes sur la confidentialité et la protection des informations personnelles de l'OVC et de sa famille.	Les outils de collecte de données ont été standardisés pour collecter des données PEPFAR auprès de tous les sous-partenaires et les points de prestation de services et sont conformes aux normes de confidentialité. Cette exigence est clairement documentée par les sous-partenaires dans les mémorandums d'entente. Le personnel et la communauté impliqués dans la collecte de données ont été formés et supervisés de manière appropriée à l'usage des outils. L'organisation collecte les données pertinentes uniquement.	L'organisation possède une procédure documentée et totalement fonctionnelle de transfert de données (plan de flux de données). Le personnel et la communauté impliqués dans la collecte de données ont été formés et supervisés de manière appropriée à l'usage des outils. Les sous-partenaires collectent et soumettent les données PEPFAR, selon le besoin.	L'approche de collecte de données de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Existe-t-il une procédure de collecte des données documentée¹ pour guider la collecte des données à divers niveaux ?
2. Existe-t-il des outils de collecte de données à divers niveaux² ?
3. Y a-t-il des mécanismes en place pour éviter le double comptage (p. ex. un numéro d'identification de client unique)³ ?

¹ Il existe une liste de définitions opérationnelles sur les informations comptées par chaque indicateur (p. ex. ce qui constitue une personne recevant un service). Tous les groupes offrant les mêmes services utilisent des formes de collecte de données standardisées ou compatibles. Au sein de tous les groupes offrant des services, du personnel désigné est responsable de la révision et de la validation des chiffres avant leur transmission au niveau suivant (c.-à-d. que cette tâche est dans la description de leur emploi).

² Les divers niveaux correspondent au ménage, à la communauté, à la sous-région, au district, au bureau régional et principal.

³ Le système de rapport évite le double comptage au sein de chaque groupe offrant des services [p. ex. lorsqu'un individu recevant des services identiques ou liés d'un même groupe est compté plus d'une fois par erreur] et dans tous les groupes offrant les mêmes services [p. ex. lorsqu'un individu recevant des services

4. Les outils ont-ils été revus pour la capture des informations nécessaires aux indicateurs PEPFAR ?
5. L'organisation possède-t-elle des outils standardisés pour tous ses sous-partenaires et points de prestation de services ?
6. Le personnel est-il formé à l'utilisation des outils ?
7. L'organisation possède-t-elle des procédures documentées de transfert des données (Plan de flux de données) vers et à partir de divers niveaux ?

Nombre de points pour le sous-domaine 1 :

identiques ou liés de différents groupes est compté plusieurs fois par erreur]. Par exemple, un OVC recevant des aides financières pour couvrir les dépenses scolaires et/ou une assistance nutritionnelle de la part de différents groupes.

Objectif : Évaluer la capacité de l'organisation à maintenir la qualité des données collectées.

DOMAINE 2 : COLLECTE DE DONNÉES, ASSURANCE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DES DONNÉES, SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, BILAN ET PARTAGE DES DONNÉES, UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Sous-domaine 2					
Assurance qualité et amélioration des données	L'organisation n'a pas identifié d'exigence relative à la mise en œuvre de processus d'assurance qualité des données.	L'organisation a identifié des exigences relatives à la mise en œuvre d'une assurance qualité des données et en possède un.	L'organisation possède un processus d'assurance qualité des données et est à même de combler les manques de données.	L'organisation possède un processus d'assurance qualité et a identifié un mécanisme de bilan pour évaluer régulièrement la qualité des données dans les domaines essentiels de la prestation de services. Le mécanisme de bilan est connu du personnel du projet concerné.	L'organisation a établi un système de gestion de la qualité des données et identifié des indicateurs de qualité pour l'évaluation régulière. Il peut servir de ressource pour d'autres projets.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation a-t-elle identifié des exigences relatives à la mise en œuvre de processus d'assurance qualité des données ?
2. L'organisation a-t-elle identifié une stratégie pour combler les manques de données ?
 - [Les manques correspondent à des données inadéquates ou un lien manquant entre des données et les décisions à prendre, p. ex. décision de se procurer des consommables.]
3. L'organisation a-t-elle été capable de combler les manques de données et a-t-elle la capacité nécessaire à la réalisation de tâches de gestion de données ? [Les tâches peuvent inclure des conversions au format Excel, le nettoyage de données, le regroupement et l'analyse de données.]
4. L'organisation a-t-elle identifié un mécanisme de bilan (intégrant tous les intervenants) et un système permettant d'évaluer régulièrement la qualité dans les domaines essentiels de la prestation de services ?

	Oui	Non	N/A	Commentaires
L'organisation possède un plan M & E définissant clairement les rôles et responsabilités M & E spécifiées				
SOP pour la collecte de données, le suivi des fichiers des clients et le stockage de données				
SOP pour la réalisation d'évaluations qualité des données, la validation et le nettoyage des données				
SOP pour le regroupement et l'analyse des données				
SOP pour garantir la sécurité des données				
Personnel formé à toutes les SOP correspondantes				
SOP affichées et accessibles pour faciliter leur consultation par le personnel correspondant				
Un mécanisme est en place pour garantir l'identification unique des clients sur les différents sites, au niveau des différents services et longitudinalement				
Les outils sont standardisés pour tous les projets				
Il y a un plan de flux de données clair (avec des calendriers clairs de soumission des données et d'envoi de bilans)				
Les outils de collecte de données sont mis à jour pour prendre en charge les variations d'exigences pouvant survenir pour les indicateurs				
Des évaluations de qualité des données sont prévues pour évaluer la fiabilité, la validité et la précision des données collectées				
Des processus de révision des données existent pour garantir l'envoi de bilans en vue d'améliorer la qualité				

Nombre de points pour le sous-domaine 2 : _____

Objectif : Évaluer la manière dont les données sont utilisées pour éclairer les processus de prise de décisions au sein de l'organisation.

DOMAINE 2 : COLLECTE DE DONNÉES, ASSURANCE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DES DONNÉES, SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, BILAN ET PARTAGE DES DONNÉES, UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Sous-domaine 3					
Utilisation des données pour la prise de décisions	L'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre ont peu ou pas de données historiques (ou de référence) auxquelles comparer les rapports pour aider à la prise de décisions.	L'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre possède(nt) un processus de comparaison de la réalisation des objectifs et des progrès faits, débouchant sur la création de plans pour modifier l'action ou l'approche / les outils.	La direction et le personnel de l'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre suivent une procédure d'action corrective limitée dans le temps et une procédure de suivi des plans dans tous les domaines d'intervention.	L'approche actuelle de l'organisation et/ou de ses partenaires quant à la mise en œuvre et/ou l'orientation, la communauté ou les activités de génération de la demande réalisées reflète une plus grande efficacité générée par les données utilisées pour la prise de décisions.	Les données collectées et analysées au sein de l'organisation et/ou par ses partenaires de mise en œuvre sont fournies aux intervenants et partenaires fournissant des soins VIH complets et les plans des partenaires externes sont modifiés en fonction des données collectées et rapportées par cette organisation.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation possède-t-elle des données historiques (ou de référence) auxquelles comparer les rapports pour aider à la prise de décisions ?
2. L'organisation possède-t-elle un processus de comparaison de la réalisation des objectifs et des progrès faits, débouchant sur la création de plans pour modifier l'action ou l'approche / les outils ?
 - *[Il devrait exister un mécanisme de triangulation des données sources en vue de la réalisation de comparaisons.]*
3. La direction et le personnel de l'organisation suivent-ils une procédure d'action corrective limitée dans le temps et une procédure de suivi des plans dans tous les domaines d'intervention ?
4. L'approche actuelle de l'organisation quant à la mise en œuvre ou l'orientation, la communauté ou les activités de génération de la demande réalisées reflète-t-elle une plus grande efficacité générée par les données utilisées pour la prise de décisions ?

Nombre de points pour le sous-domaine 3 : _____

Objectif : Déterminer si l'organisation diffuse et partage ses informations avec les intervenants principaux.

DOMAINE 2 : COLLECTE DE DONNÉES, ASSURANCE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DES DONNÉES, SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, BILAN ET PARTAGE DES DONNÉES, UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Sous-domaine 4					
Bilan et partage	Les données collectées et les rapports faits par l'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre sont partagés en dehors de l'organisation, sans pour autant se conformer à un plan documenté.	L'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre possède(nt) un plan de partage des données et rapports avec le personnel et les intervenants concernés et partage(nt) ces informations.	L'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre possède(nt) un plan de partage des données et rapports avec le personnel et les intervenants concernés et partage(nt) ces informations. L'organisation sollicite des bilans de la part des intervenants.	L'organisation et/ou ses partenaires de mise en œuvre possède(nt) un plan de partage des données et rapports avec le personnel et les intervenants concernés et partage(nt) ces informations. L'organisation sollicite des bilans de la part des intervenants. Des synthèses et des rapports périodiques sont également transmis à des parties tierces sous la forme d'histoires de réussite.	Les données et découvertes de l'organisation sont reconnues dans des rapports nationaux et des journaux pertinents. Les données peuvent être utilisées pour la comparaison de mesures nationales et PEPFAR et les pratiques d'excellence et leçons apprises sont partagées avec d'autres praticiens.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation a-t-elle partagé les données collectées et les rapports faits en dehors de l'organisation ?
2. L'organisation utilise-t-elle la collecte et l'analyse des données pour informer les membres de l'équipe de mise en œuvre et de la communauté partenaire n'ayant pas affaire avec la collecte de données / l'analyse, dans la mesure du nécessaire ?
3. L'organisation fournit-elle un bilan des données collectées et de ses découvertes à tous les intervenants ? Des synthèses et des rapports périodiques sont-ils remis à des parties extérieures par le biais d'histoires de réussite ?
4. L'organisation a-t-elle des exemples d'organisations externes se référant à ses rapports ou modifiant leurs plans de mise en œuvre en raison d'informations partagées par ses soins ?

Nombre de points pour le sous-domaine 4 : _____

Objectif : Évaluer la capacité de l'organisation à maintenir la qualité des données collectées.**DOMAINE 2 : COLLECTE DE DONNÉES, ASSURANCE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DES DONNÉES, SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, BILAN ET PARTAGE DES DONNÉES, UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS**

Sous-domaine 5					
Systèmes d'information de gestion (MIS)¹	L'organisation possède un système d'information de gestion simple pour garantir le suivi des données du projet / programme.	L'organisation possède un système MIS intégrant des contrôles de qualité et de validation des données (manuels et électroniques).	L'organisation possède un système MIS intégrant des contrôles de qualité et de validation des données et ayant la capacité de récupérer les données les plus spécialisées.	L'organisation possède un système MIS intégrant des contrôles de qualité et de validation des données et ayant la capacité de récupérer les données les plus spécialisées. Le système comprend une procédure de sauvegarde documentée et fonctionnelle (informatique ou manuelle) et un système de sécurité suffisant pour empêcher tout accès non autorisé.	L'organisation a un bon système MIS intégrant des contrôles de qualité et de validation des données adaptés. Le système de sécurité est suffisant pour empêcher tout accès non autorisé et le plan de sauvegarde est suivi. La réalisation d'activités de sauvegarde de données est prouvée. Le système a la capacité intégrée de récupérer les données les plus spécialisées.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation possède-t-elle un système d'information de gestion pour le suivi de ses clients / bénéficiaires ?
2. Le système possède-t-il des contrôles de qualité et de validation ²des données intégrés (manuels et électroniques) ?
3. L'organisation possède-t-elle un système pour empêcher les accès non autorisés ?
4. L'organisation possède-t-elle une procédure de sauvegarde documentée et fonctionnelle (informatique ou manuelle) ?
5. Le système peut-il générer des rapports ?

Nombre de points pour le sous-domaine 5 : _____

Total de points pour le domaine 2 : _____

Nombre de points pour le domaine 2 (total de points / 5) : _____

¹ Le système d'information de gestion (MIS) est un système planifié de collecte, traitement, stockage et distribution des données sous la forme d'informations nécessaires pour l'exécution des fonctions de gestion. D'une certaine manière, il s'agit d'un rapport documenté des activités planifiées et exécutées. Il intègre également des mécanismes d'assurance qualité et doit être utilisé pour fournir des données de base pour la prise de décisions.

² Des contrôles de qualité sont en place pour la saisie de données papier dans un ordinateur (p. ex. double entrée, vérification de l'entrée post-données). À tous les niveaux intermédiaires auxquels les données sont regroupées, des mécanismes / procédures sont en place pour éliminer les incohérences dans les rapports. Tous les formulaires de rapport utilisés pour le regroupement ou l'analyse sont disponibles à tous les niveaux de rapport de données à des fins d'audit.

Objectif : Évaluer les connaissances de l'organisation sur le niveau de nutrition et d'assistance à la suffisance alimentaire offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC					
Sous-domaine 1 Nutrition et assistance à la suffisance alimentaire					
Nutrition et assistance à la suffisance alimentaire	Des activités de nutrition et de suffisance alimentaire sont mises en œuvre au coup par coup. Le personnel n'a pas de connaissances, ni de compétences en matière de nutrition et suffisance alimentaire¹.	Des activités de nutrition et de suffisance alimentaire sont mises en œuvre. La suffisance alimentaire et la nutrition sont reflétées dans la stratégie organisationnelle et le personnel possède les compétences et les connaissances en nutrition et suffisance alimentaire adaptées.	Des quantités de nourriture suffisantes sont constamment mises à disposition des OVC et les ménages ont les ressources appropriées pour obtenir de l'alimentation en quantité et qualité suffisante afin de leur assurer un régime nutritif garantissant la satisfaction de leurs besoins nutritionnels à court et à long terme.	Les ménages OVC ont des initiatives sur les moyens de subsistance viables garantissant leur approvisionnement régulier en nourriture. Les OVC et leur ménage ont accès à une alimentation suffisante aux valeurs nutritionnelles adaptées à leur âge et aux circonstances.	Le modèle de l'organisation peut être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Le personnel-clé a-t-il des connaissances et compétences en matière de nutrition et de suffisance alimentaire ?
2. La suffisance alimentaire est-elle reflétée par la stratégie et le plan de l'organisation ?
3. Les ménages OVC reçoivent-ils des informations sur la manière d'optimiser leurs cultures et leurs activités d'élevage en vue d'améliorer leur suffisance alimentaire et leur nutrition ?
4. L'organisation assiste-t-elle les ménages bénéficiant d'apports agricoles ?
5. L'organisation fait-elle le lien entre les ménages OVC et les initiatives sur les moyens d'existence viables pour offrir une assistance alimentaire régulière et éviter toute rechute ?
6. L'organisation engage-t-elle un réseau plus large d'acteurs-clés pour garantir le recours efficace aux services d'alimentation et de nutrition ?

Nombre de points pour le sous-domaine 1 : _____

¹ La suffisance alimentaire est définie comme une situation dans laquelle « tout le monde a, en permanence, un accès physique et économique à une nourriture suffisante pour répondre aux besoins alimentaires d'une vie productive et saine, » (détermination de la politique USAID, 1992). Cette définition implique trois composants : la disponibilité des aliments, l'accès aux aliments et leur utilisation. L'évaluation de routine, l'orientation et la surveillance continue de la nutrition comprennent : aide supplémentaire à l'alimentation des enfants nutritionnellement vulnérables et des clients PMTCT, compléments en micro-nutriments, conseils de nutrition, promotion d'une alimentation optimale des nourrissons et enfants en bas âge, services pour améliorer la suffisance alimentaire, alimentation scolaire et périscolaire, aide aux ménages et jardins communautaires, soutien aux activités agricoles à petite échelle.

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur l'offre de refuge et le niveau d'aide aux soins offerts par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC

Sous-domaine 2 Refuge et aide aux soins					
Refuge et aide aux soins ¹	Certains articles tels que des lits et des vêtements sont parfois distribués aux ménages OVC	Les OVC et leur ménage ont accès à des articles domestiques de base tels que des vêtements, de l'eau, des lits et de l'équipement sanitaire.	Le personnel du programme a des connaissances et des compétences en matière de refuge et de soins aux OVC. Un accueil familial alternatif est offert aux enfants non pris en charge par un adulte.	Les besoins liés à un refuge protecteur, des vêtements, l'accès à de l'eau potable et des installations sanitaires sont satisfaits. Des efforts sont faits pour garantir que les OVC vivent dans un environnement sûr, protégé contre tout risque de blessure ou de stigmatisation.	L'approche de l'organisation relative aux refuges et aux soins peut servir de modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Les services liés aux refuges et aux soins comprennent :

- l'assistance aux ménages dirigés par un enfant pour leur permettre de conserver leurs maisons ;
- la fourniture d'un refuge temporaire aux enfants en période de transition ;
- la fourniture de services pour améliorer la qualité de l'eau et les installations sanitaires ;
- l'identification de tuteurs potentiel avant le décès de leurs parents / tuteurs ; et
- l'orientation et l'accès aux programmes offrant des incitations à l'adoption ou à l'accueil familial.

Questions probatoires

1. Le personnel du programme a-t-il des connaissances et des compétences en matière de soins et de soutien aux OVC ?
2. Des articles domestiques de base sont-ils fournis aux ménages OVC ?
3. L'accueil familial alternatif est-il identifié pour les OVC non pris en charge par un adulte ?
4. Quels efforts sont faits pour garantir une vie protégée aux OVC ?

Nombre de points pour le sous-domaine 2 : _____

¹ Refuge et soins : La fourniture de produits de base, tels que des vêtements, des lits et un refuge aux enfants vulnérables ou aux institutions prenant en charge des OVC.

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur le niveau de protection et d'assistance légale offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC

Sous-domaine 3 Protection / assistance légale					
Protection / assistance légale¹	Certaines activités de protection / assistance légale sont mises en œuvre, mais ne sont pas guidées par des politiques structurées.	Des activités de protection / assistance légale sont planifiées et mises en œuvre, mais le personnel a des connaissances et des compétences limitées en la matière. La protection / l'assistance légale n'est pas reflétée dans le plan, ni la stratégie globale de l'organisation.	La protection / l'assistance légale est reflétée dans le plan et la stratégie de l'organisation, des activités de protection / assistance légale sont mises en œuvre et le personnel a des connaissances et des compétences adaptées en matière de protection / assistance légale. Cependant, aucune politique de protection de l'enfance n'est en place.	L'organisation offre / ré-oriente les clients vers une gamme de services de protection. Le personnel du programme a des connaissances et compétences adaptées en matière de protection et d'assistance légale. L'organisation possède des politiques, procédures et directives de protection de l'enfance. L'organisation possède une politique écrite contre les abus et l'exploitation des enfants, qui interdit clairement le travail et enfants et les relations sexuelles entre le personnel et les enfants de moins de 18 ans. Les enfants ne sont pas abusés physiquement, ni sexuellement, négligés et exploités et sont légalement protégés.	L'approche de protection de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. L'organisation offre-t-elle les services de protection de l'enfance suivants : déclaration de naissance ; aide à la captation d'héritage, aide à l'accès à des bourses gouvernementales / protection sociale ; aide aux ménages dirigés par un enfant pour éviter la séparation des frères et sœurs ; aide au retrait d'enfants d'environnements abusifs ; aide aux survivants d'abus sexuels ou physiques ; éducation et envoi de messages pour éviter les abus ?
2. Les activités de protection sont-elles guidées par des politiques structurées au niveau national et international (p. ex. UNCRC, Loi sur l'Enfance, Constitution, etc.) ?
3. L'organisation possède-t-elle des politiques de protection de l'enfant ? Le personnel est-il formé sur ces politiques ?

Nombre de points pour le sous-domaine 3 : _____

¹ La protection / l'assistance légale est une réponse immédiate aux circonstances et conditions représentant une violation grossière des droits de l'enfant en les mettant dans des situations à risque et dangereuses. La protection / l'assistance légale vise à garantir que les OVC ne sont pas abusés physiquement et sexuellement, négligés ou encore exploités et qu'ils sont légalement protégés.

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur le niveau d'assistance à la santé générale offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC

Sous-domaine 4 Santé générale					
Santé générale ¹	Certains services de santé sont offerts, mais le personnel n'a pas les compétences adaptées à la prestation de soins de santé.	Des services de soins de santé sont offerts mais ils ne sont pas complets. Le personnel a des compétences minimales en soins de santé.	Le personnel du projet de l'organisation a des compétences adaptées en matière de soins de santé de base. Des mesures actives sont prises pour répondre aux besoins de santé générale des enfants de toutes les tranches d'âge. Le projet divise les exigences de santé et les interventions par tranche d'âge.	Les OVC assistés par le projet de l'organisation peuvent recevoir des services de santé complets, leur permettant d'être productifs et d'atteindre leur potentiel maximal.	L'approche d'assistance sanitaire de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Le personnel du programme a-t-il des connaissances et des compétences en matière de soins de santé de base aux OVC ?
2. L'organisation met-elle en œuvre l'un des services de santé suivants : surveillance régulière de la croissance des OVC, assurance santé, éducation sanitaire au niveau du ménage et de la communauté, prévention de la malaria, services d'amélioration de la qualité de l'eau et des installations sanitaires, évaluation, orientation et suivi des services d'assistance de santé générale (p. ex. immunisations) ?
3. L'organisation oriente-t-elle les OVC vers des services préventifs, thérapeutiques, palliatifs et de rééducation ?

Nombre de points pour le sous-domaine 4 : _____

¹ Santé : état de bien-être physique, mental et émotionnel permettant aux individus d'être productifs.

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur le niveau de d'assistance psychosociale offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC

Sous-domaine 5 Assistance psychosociale					
Assistance psychosociale ¹	Certaines activités psychosociales sont mises en œuvre, mais elles ne sont pas planifiées.	Des activités d'assistance psychosociale sont planifiées et mises en œuvre, mais le personnel a peu de connaissances et de compétences en matière d'assistance psychosociale. L'assistance psychosociale n'est pas reflétée dans le plan, ni la stratégie globale de l'organisation.	L'assistance psychosociale est reflétée dans le plan et la stratégie de l'organisation. Les activités psychosociales sont mises en œuvre et le personnel a des connaissances et des compétences adaptées en matière d'assistance psychosociale. Cependant, il n'y a pas de structure d'assistance et/ou d'outils spécifiques pour les activités psychosociales.	L'assistance psychosociale est reflétée dans le plan et la stratégie de l'organisation ; le personnel a des connaissances et des compétences adaptées en matière d'assistance psychosociale. L'organisation possède des structures, outils et activités d'assistance psychosociale spécifiques (p. ex. albums-souvenirs, plans de succession, récréation et conseil psychosocial). Les leçons apprises et les pratiques d'excellence d'assistance psychosociale sont documentées et partagées.	L'approche d'assistance psychosociale de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Le personnel de l'organisation a-t-il des connaissances et des compétences en matière d'assistance psychosociale ?
2. L'assistance psychosociale est-elle reflétée par la stratégie et le plan de l'organisation ?
3. L'organisation a-t-elle des structures et outils d'assistance psychosociale, p. ex. des albums-souvenirs, des plans de succession des installations de récréation, etc. ?
4. L'organisation peut-elle offrir et différencier l'assistance psychologique², sociale³ et spirituelle⁴ ?

Nombre de points pour le sous-domaine 5 : _____

¹ L'assistance psychosociale est l'assistance offerte aux OVC et à leur famille dans le but d'affecter positivement et efficacement la situation psychologique et sociale influençant leurs fonctions mentales et leur comportement social en relation avec leur famille et la société dans laquelle ils vivent (définition adaptée du Plan d'interventions du programme stratégique national OVC en Ouganda).

² Y compris : santé émotionnelle, mise en confiance, réduction de la stigmatisation, conseil en deuil.

³ relations interpersonnelles positives, réduction des abus d'alcool et de drogues, réduction de la violence sexiste, plans de succession, intégration des systèmes d'assistance traditionnels des OVC.

⁴ aide pastorale / spirituelle demandée par le client (y compris par des guérisseurs traditionnels).

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur le niveau d'assistance à l'éducation et à la formation professionnelle offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC					
Sous-domaine 6 Éducation / formation professionnelle					
Éducation / formation professionnelle¹	Certaines activités d'assistance à l'éducation sont mises en œuvre, mais aucun effort délibéré n'est fait pour garantir l'inscription des OVC et la rétention de l'éducation / la formation professionnelle.	Du matériel scolaire, des cours, des uniformes et d'autres éléments nécessaires sont fournis aux OVC. Les OVC à risque de quitter l'école reçoivent une assistance psychosociale.	Des efforts spéciaux sont faits pour s'assurer que les OVC s'inscrivent, à l'école, suivent les cours et restent à l'école. Le personnel a les compétences et les connaissances adaptées pour fournir une assistance éducative aux OVC.	Les OVC progressent à l'école et au cours de formations professionnelles et informelles. Les enfants obtiennent la stimulation dont ils ont besoin pour se développer normalement.	L'approche d'assistance à l'éducation de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Les activités d'assistance à l'éducation impliquent :

- l'aide à l'accès aux programmes de développement des jeunes enfants ;
- l'aide à l'accès aux systèmes éducatifs formels ;
- l'aide à l'accès aux capacités de lecture, d'écriture et de calcul ;
- l'aide à l'accès à la formation professionnelle dictée par le marché ; et
- le conseil et l'assistance à la transition de l'école à la formation professionnelle et au travail.

Questions probatoires

1. Quels services éducatifs sont offerts aux OVC ?
2. Quels efforts sont faits pour s'assurer que les OVC s'inscrivent et restent à l'école ?
3. L'assistance éducative permet-elle aux OVC de progresser à l'école et dans leur formation professionnelle ?

Nombre de points pour le sous-domaine 6 : _____

¹ Éducation : systèmes formels et informels d'acquisition d'informations, de formation et d'expériences techniques disponibles pendant l'enfance, peuvent également impliquer des adultes cherchant à acquérir de nouvelles compétences.

Objectif : Évaluer la connaissance de l'organisation sur le niveau d'opportunité économique / aide au renforcement offert par ce programme.

DOMAINE 3 : CAPACITÉ TECHNIQUE DE PROGRAMMATION OVC					
Sous-domaine 7 Opportunité économique / aide au renforcement					
Opportunité économique / aide au renforcement¹	Certaines activités rémunératrices sont mises en œuvre, mais elles ne sont pas viables.	Des activités rémunératrices sont mises en œuvre mais le personnel ne possède pas les connaissances adaptées en développement et en gestion de micro-entreprise.	Le personnel du programme a les connaissances et les compétences adaptées en matière de développement et de gestion de micro-entreprise. Des activités de développement commercial et de promotion de l'entrepreneuriat sont mises en œuvre avec les OVC et leur ménage.	Les besoins de base des OVC et de leur ménage sont satisfaits et les ménages sont liés à des programmes de développement existants. Des activités économiques peuvent être poursuivies au-delà de la durée de vie du projet.	L'approche de renforcement économique de l'organisation offre un modèle pouvant être reproduit par d'autres programmes OVC.
	1	2	3	4	

Questions probatoires

1. Le personnel de l'organisation a-t-il des connaissances et des compétences en renforcement économique ?
2. Quelles activités de renforcement économiques l'organisation met-elle en œuvre avec les OVC et/ou leur ménage (formation professionnelle, opportunités d'emploi, conseil occupationnel, ressources de démarrage, bourses conditionnelles, création d'actifs basée sur la communauté, micro-financement, élevage, autres IGA) ?
3. Les OVC et leur ménage sont-ils formés au développement de petites entreprises ?

Nombre de points pour le sous-domaine 7 : _____

Total de points pour le domaine 3 : _____

Nombre de points pour le domaine 3 (total de points / 7) : _____

¹ La sécurité économique est la capacité des OVC et de leur ménage à assurer leur subsistance à moyen et à long terme avec ou sans assistance d'urgence à court terme.